

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.24

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	23
Absents Excusés	10

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE A LA
REFONTE DU SITE
INTERNET DE LA
VILLE DE BOUC BEL
AIR

Depuis 2014, la Ville de Bouc Bel Air développe un grand nombre d'actions pour rendre plus attractif son territoire et ainsi le valoriser.

Dans cette perspective, elle souhaite améliorer l'information sur son offre touristique et culturelle en direction des usagers. Pour cela, elle doit s'adapter à leurs attentes en développant des outils interactifs, dématérialisés et respectueux de l'environnement.

Une refonte complète de ses outils de communication dématérialisés va donc être menée.

Afin de structurer l'offre touristique, le département des Bouches du Rhône propose une aide aux projets de développement touristique local.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter cette aide financière.

Le cout de l'opération est estimé à 15.000€ dont 80% finançable par le Conseil départemental des Bouches-du Rhône.

Financement :

Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	80%	12 000 €
Financement Communal	20 %	3 000 €
TOTAL HT	100 %	15 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la commune à demander l'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à la refonte du site internet de la Ville de Bouc Bel Air.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :


Richard MALLIÉ,
Maire.

